

Inscription aux cours et aux examens de la Faculté des lettres et des sciences humaines¹

Information destinée aux étudiant-e-s

Semestre d'automne 2020 et de printemps 2021

Principes

- L'étudiant-e qui souhaite suivre un cours ou un séminaire en Faculté des lettres et des sciences humaines doit s'inscrire à l'unité d'enseignement correspondante via le portail d'inscription aux cours/examens de l'Université (MyUnifr); cette disposition s'applique également aux autres formes d'enseignements dispensées à la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- L'étudiant-e qui souhaite se présenter à un examen doit s'y inscrire via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- Un examen ayant donné lieu à une décision d'échec peut être répété 1 fois (2 tentatives au total)
- En cas d'inscription à une unité d'enseignement, celle-ci doit être réussie dans un délai de 4 sessions suivant l'inscription au cours ou au séminaire, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée.
- Une absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e est considérée comme un échec, sous réserve des cas de force majeure.

Délais

Semestre d'automne 2020

Inscription aux cours	7.09.20 – 9.10.20
<i>Début des cours</i>	14.09.20
Annulation de l'inscription aux cours	7.09.20 – 6.11.20
(uniquement pour les inscriptions au semestre d'automne 2020 et à l'année académique 2020/21)	
Inscription aux examens de la session d'hiver 2020/21	7.09.20 – 6.11.20
Annulation de l'inscription aux examens	7.09.20 – 18.01.21
(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'hiver 2019/20)	
Session d'examens d'hiver 2020/21 ²	25.01.2021 – 19.02.2021

Semestre de printemps 2021

Inscription aux cours	15.02.21 – 19.03.21
<i>Début des cours</i>	22.02.21
Annulation de l'inscription aux cours	15.02.21 – 16.04.21
(uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2021)	
Inscription aux examens de la session d'été 2021	15.02.21 – 16.04.21

¹ Cf. Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

² Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

Annulation de l'inscription aux examens (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'été 2021)	15.02.21 – 31.05.21
Session d'examens d'été 2021 ³	7.06.2021 – 2.07.2021
Inscription aux examens de la session d'automne 2021.....	28.06.21 – 30.07.21
Annulation de l'inscription aux examens (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'automne 2020)	28.06.21 – 16.08.21
Session d'examens d'automne 2021 ³	23.08.2021 – 17.09.2021

Réserves

- Les délais pour la reddition de travaux de séminaire peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques propres aux départements
- Les dispositions concernant les stages et les travaux pratiques sont réservées

³ Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.